

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Grenelle de l'Environnement affirme la volonté nationale de lutter contre le réchauffement climatique pour préserver l'environnement, dans ce cadre des objectifs ambitieux ont été pris par la France en matière de réduction des consommations d'énergies des bâtiments publics et des logements sociaux.

La Ville et l'Office HLM d'Ugine, sensibles à ces enjeux, ont engagé un programme majeur et référant au niveau régional, afin d'améliorer à terme la gestion énergétique des bâtiments existants. L'objectif est de procurer un meilleur confort tout en réduisant les factures énergétiques.

Dans le but de déterminer les meilleures solutions technico-économiques et de disposer d'un panorama complet des actions envisageables par site ou par groupe de bâtiment, la première étape est de réaliser un bilan général par le biais d'audits énergétiques sur tous les bâtiments du parc sans exception.

Une visite de tous les bâtiments, des installations et autres équipements, un inventaire et descriptif simple du patrimoine sont donc effectués depuis janvier 2009 pour relever in situ des points de consommation énergétique qui seront ensuite analysés pour dresser le constat général.

Parallèlement à cette action, une analyse thermographique de ces bâtiments et de l'ensemble du chef-lieu est en cours pour connaître l'état des enveloppes de tous les bâtiments de la ville, à l'aide de différents supports comme le survol en hélicoptère, le ballon stationnaire mais aussi des prises de vues in situ.

Une campagne de prises de photos infrarouges doit s'effectuer le SAMEDI 21 FEVRIER 2009 par hélicoptère sur l'ensemble du chef-lieu permettant d'obtenir pour chaque habitation une évaluation des déperditions de chaleur. En cas de conditions météorologiques défavorables, l'intervention sera reportée.

A l'issue des phases d'investigations et d'analyse dont l'ensemble des usagers sera informé, via de l'affichage sur site et par le site internet de la mairie, les actions possibles d'améliorations seront étudiées en intégrant le recours aux énergies renouvelables et serviront de base à l'élaboration d'un plan d'action.

Toute cette étude permettra :

- de disposer d'un état des lieux de la situation énergétique du patrimoine,
- de déterminer les actions prioritaires d'améliorations,
- d'engager un programme d'actions pluriannuel.

L'ensemble de cette opération est mené en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)